



Procédure de divorce à l'amiable???

Par **Penange**, le **25/05/2008 à 11:32**

Bonjour,
Ma mère décide de quitter mon père à cause de souvenirs anciens trop douloureux à supporter. Mon père lui ne l'accepte pas mais ils sont d'accord tous les deux pour un divorce à l'amiable. Ma soeur de 15 ans reste avec mon père. Mes questions sont les suivantes:
- Quelle est la procédure d'un divorce à l'amiable?
- Ma mère ayant des revenus nettement inférieurs à ceux de mon père, peut-elle obtenir une aide quelle qu'elle soit (juridique, logement...)?
- Doit-elle verser une pension à mon père?
- La maison est aux deux noms mais mon père ne veut pas qu'elle soit vendue dans le divorce pour qu'elle soit à ma soeur et moi, ma mère est d'accord mais est-ce possible?
- Mon père refuse de se déplacer au tribunal en a-t-il le droit?
Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **Jurigaby**, le **25/05/2008 à 13:52**

Bonjour.
- Pour un divorce à l'amiable, vous devez prendre un avocat (il est possible dans cette procédure de n'avoir qu'un seul avocat pour les deux parents).
- Elle peut demander une pension à votre père.
- Ben non, puisqu'elle touche moins que lui.
- C'est possible, il suffit que votre père rachète la part de votre mère.
- Je pense que ça devrait être possible à partir du moment où il est représenté par un avocat.